

SOCIÉTÉ DES LECTEURS DU « MONDE »

Société anonyme au capital de 5 930 008,25 euros
Siège social : 80, boulevard Auguste-Blanqui, 75013 Paris
R.C.S PARIS B 333 749 786

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE (ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE)

DU SAMEDI 21 JUIN 2014

Le 21 juin 2014, à 9 h 30, les actionnaires de la Société des lecteurs du *Monde*, société anonyme au capital de 5 930 008,25 euros dont le siège social est sis 80, boulevard Auguste-Blanqui, Paris 13^e – RCS Paris 333 749 786 (ci-après la « *Société* ») – se sont réunis au Centre des congrès de l'Hôtel Marriott, 17 boulevard Saint-Jacques 75014 Paris, en assemblée générale mixte (ordinaire annuelle et extraordinaire), sur convocation effectuée par le conseil d'administration conformément aux dispositions légales et statutaires.

M. Bernard ANGAUD a accueilli M. Pierre Bergé, président du conseil de surveillance, M. Louis Dreyfus, président du directoire et directeur de la publication, ainsi que Mme Natalie Nougayrède, directrice du « Monde » et directrice des rédactions.

Les actionnaires ont été nombreux à poser des questions par écrit, une synthèse en a été restituée par Monsieur Bernard ANGAUD.

L'assemblée générale de la Société proprement dite débute à 9 h 30.

Il est dressé une feuille de présence, signée à leur entrée par les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés.

Monsieur Bernard ANGAUD, président du conseil d'administration, préside la séance, et Madame Anne-Marie FRIGOURG et Monsieur Jean-Clément TEXIER sont appelés aux fonctions de scrutateurs ce qu'ils acceptent. Madame Laure PENCHINAT est désignée comme secrétaire de séance.

Le président constate que la feuille de présence fait apparaître que pour cette assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 21 juin 2014, 1 877 actionnaires sont présents ou représentés ou ont voté par correspondance, qu'ils possèdent 157.698 actions sur les 388.853 actions composant le capital soit 40.55%, donc plus du quart du capital social.

En conséquence, l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer, tant en la forme ordinaire qu'extraordinaire.

Monsieur Jean-Marc Marçais, commissaire aux comptes du cabinet Mazars, convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 6 Mai 2014, est présent.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire :

The block contains several handwritten signatures and initials. A large, stylized signature is written in the center. To its right, there are initials 'AT' and a long vertical signature.

PARTIE ORDINAIRE

- *Lecture du rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2013,*
- *Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce,*
- *Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013. Quitus aux administrateurs, décharge du commissaire aux comptes et approbation du montant des dépenses et charges visées par l'article 39-4 du Code général des impôts,*
- *Affectation du résultat,*
- *Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce,*
- *Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jean-Philippe LIARD,*
- *Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Micheline OERLEMANS,*
- *Constatation de la fin de mandat de Mme Caroline WEBER,*

PARTIE EXTRAORDINAIRE

- *Lecture du rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes,*
- *Absorption partielle des pertes antérieures par voie d'imputation sur les réserves et la prime d'émission,*
- *Réduction du capital social motivée par des pertes par diminution de la valeur nominale des actions,*
- *Modification corrélative des statuts,*
- *Constatation de la reconstitution des capitaux propres,*
- *Pouvoirs donnés pour l'accomplissement des formalités légales.*

Le président rappelle que, sur le site même de l'assemblée, les documents suivants sont tenus à la disposition des actionnaires :

- *La copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire,*
- *La feuille de présence,*
- *Les pouvoirs des actionnaires représentés, les formulaires de vote par correspondance et la liste des actionnaires,*
- *Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013,*
- *Le rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice 2013,*
- *Le rapport du conseil d'administration sur la partie extraordinaire de l'assemblée générale,*
- *Les rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2013,*
- *Le rapport du Commissaire aux comptes sur la réduction de capital motivée par des pertes,*
- *Les résolutions soumises au vote de l'assemblée,*
- *L'ordre du jour,*
- *La copie de la lettre de convocation adressée sous la forme recommandée au commissaire aux comptes, avec le récépissé postal,*
- *Un exemplaire des statuts actuels de la Société,*
- *Un exemplaire du projet de nouveaux statuts de la Société.*

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée générale lui donne acte de ces déclarations. Il est ensuite donné lecture des rapports du conseil d'administration par le président. Ce dernier rappelle que l'année 2013 a été marquée par l'arrivée à la tête du journal de Natalie Nougayrède.

De plus, malgré un contexte économique extrêmement difficile pour la presse quotidienne, et au sein d'un groupe de presse lui-même en profonde mutation, la SDL agit sans se départir d'une rigueur budgétaire permanente, afin de poser des actes concrets qui valorisent moralement et intellectuellement

l'investissement de nos actionnaires. La Société des lecteurs se trouve aujourd'hui en position à la fois de défendre les principes d'une presse libre et de qualité, mais aussi de renforcer son utilité pour *Le Monde*. Puis la parole est donnée à Monsieur Jean-Marc Marçais, commissaire aux comptes du cabinet Mazars, qui commente ses rapports sur l'exercice 2013.

Les mouvements au sein du conseil d'administration depuis l'assemblée générale de 2013 sont exposés par le président : M. Jean-Philippe LIARD, arrivé en fin de mandat, a l'accord unanime des membres du conseil pour se voir renouvelé pour six ans. Mme Micheline OERLEMANS, arrivée en fin de mandat, a l'accord unanime des membres du conseil pour se voir renouvelée pour six ans. Mme Caroline WEBER, arrivée en fin de mandat, n'a pas souhaité demander le renouvellement.

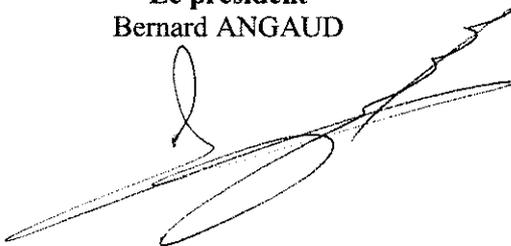
Le président fait procéder à la lecture des résolutions correspondant à chacun des points à l'ordre du jour. Il invite les actionnaires à exprimer leur vote avant de quitter la salle de l'assemblée, selon les modalités rappelées par la secrétaire de séance.



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 11 h 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le président
Bernard ANGAUD



Les scrutateurs

Anne-Marie FRIGOURG



Le secrétaire
Laure PENCHINAT



Monsieur Jean-Clément TEXIER

